

**ANNEE 2009**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**COMMUNE D'AIXE SUR VIENNE**

**N°1/2009**

# SOMMAIRE

## ① Délibérations du Conseil Municipal

### ↳ Séance du 02 mars 2009

N°01	↳ Débat d'orientations budgétaires-----	p.5
N°04	↳ Participation pour Raccordement à l'Egout – Exonération partielle	p.5
N°06	↳ Convention de mise à disposition de locaux – avenant n°1 société DOC UP ! -----	p.5
N°07	↳ Inscription d'un itinéraire de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute Vienne-----	p.5

### ↳ Séance du 30 mars 2009

N°08	↳ Fixation des taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2009 -----	p.6
N°09	↳ Comptes de gestion-----	p.6
N°10	↳ Compte Administratif - Commune-----	p.6
N°11	↳ Compte Administratif – Assainissement-----	p.7
N°12	↳ Compte Administratif – Restaurant Scolaire-----	p.7
N°13	↳ Compte Administratif – Cimetière -----	p.7
N°14	↳ Compte Administratif – Opérations Industrielles -----	p.8
N°15	↳ Affectations de résultat d'exploitation de l'exercice 2008 – Commune-----	p.8
N°16	↳ remplacée par la n°46-----	p.9
N°17	↳ Affectations de résultat d'exploitation de l'exercice 2008 – Restaurant Scolaire -----	p.10
N°18	↳ Affectations de résultat d'exploitation de l'exercice 2008 – Cimetière-----	p.11
N°19	↳ Affectations de résultat d'exploitation de l'exercice 2008 – Opérations Industrielles-----	p.12
N°20	↳ Budgets primitifs 2009 – Commune -----	p.13
N°21	↳ Budgets primitifs 2009 – Assainissement -----	p.13
N°22	↳ Budgets primitifs 2009 – Restaurant Scolaire-----	p.13
N°23	↳ Budgets primitifs 2009 – Cimetière -----	p.14
N°24	↳ Budgets primitifs 2009 – Opérations Industrielles -----	p.14
N°26	↳ Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2008 -----	p.14
N°27	↳ Durée d'amortissement des immobilisations-----	p.14
N°28	↳ Amortissement des frais d'études non suivies de réalisation-----	p.15
N°30	↳ Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) -----	p.15
N°32	↳ Acceptation remboursement de sinistre-----	p.15
N°33	↳ Construction d'une caserne de gendarmerie. Autorisation de programme – crédits de paiement -----	p.15
N°34	↳ Aménagement de la place de l'Eglise. Autorisation de programme – crédits de paiement -----	p.16

N°35	☞ Fixation du tableau des effectifs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009--	p.16
N°36	☞ Création d'un poste d'Agent de Maîtrise – service Restaurant Scolaire-----	p.16
N°37	☞ Création d'un poste d'Attaché Territorial – service Ressources Humaines-----	p.16
N°38	☞ Régime indemnitaire-----	p.16
N°40	☞ Acquisition de parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AY n°154 située aux Rochilles-----	p.18
N°41	☞ Convention de mise à disposition de locaux – avenant n°1 – société KHLORIS-----	p.18
N°42	☞ Construction d'une bâche incendie enterrée de 120 m3 – convention de participation financière-----	p.18
N°43	☞ Convention pour la mise en œuvre en domaine public d'un réseau privé d'alimentation électrique -----	p.19
N°44	☞ Modification de la composition de la Commission Municipale « SPORTS » -----	p.19
N°45	☞ Désignation du représentant au Conseil de la Vie Sociale du Centre d'adaptation professionnelle de l'APSAH -----	p.19
N°46	☞ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 - Assainissement -----	p.19

## ② Arrêtés de l'organe Exécutif

N°05	☞ Stades impraticables -----	p.19
N°11	☞ Pratique sportive autorisée au stade d'Arliquet -----	p.19
N°12	☞ Débit de Boisson Aix Chorégraphie – 28 mars -----	p.19
N°13	☞ Débit de boisson Aix Chorégraphie – 29 mars-----	p.19
N°14	☞ Débit de boisson Ecole de rugby -14 février -----	p.19
N°17	☞ Stade d'Arliquet utilisation réglementée -----	p.19
N°20	☞ Débit de boisson – Badminton 31 janvier -----	p.19
N°27	☞ Débit de boisson - Handball 28 février 09-----	p.19
N°30	☞ Ouverture camping-----	p.19
N°31	☞ Débit de boisson – Comité de jumelage-----	p.19
N°32	☞ Débit de boisson – Bout'en train-----	p.19
N°34	☞ Débit de boisson – Entente gymnique -----	p.19
N°41	☞ Débit de boisson- Le ventre -----	p.19
N°46	☞ Boule aixoise – débit de boisson -----	p.19
N°47	☞ ALA – débit de boisson -----	p.19
N°68	☞ Débit de boisson – Aix chorégraphie -----	p.19
N°69	☞ Débit de boisson – Aix chorégraphie -----	p.19
N°70	☞ Tarif dossiers de consultations-----	p.19
N°71	☞ Débit de boisson – Handball Club -----	p.19
N°75	☞ Ouverture « les Briconautes » -----	p.19

# ***DELIBERATIONS***

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE du 02 mars 2009**

**Délibération n° 1/200 9**

Débat d'orientations budgétaires

- prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2009 et des orientations définies.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 04 mars 2009.

**Délibération n° 04/2009**

Participation pour Raccordement à l'Egout – Exonération partielle

- décide de prononcer l'exonération partielle, à hauteur de 50 %, du montant de la Participation pour Raccordement à l'Egout, dû au titre de l'opération de réhabilitation d'un immeuble, 39 rue Outre-Vienne à Aix-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 04 mars 2009.

**Délibération n° 06/2009**

Convention de mise à disposition de locaux – avenant n°1 société DOC UP !

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le gérant de la société DOC UP !, l'avenant n°1 à la convention d'occupation privative de locaux, 24 avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 04 mars 2009.

**Délibération n° 07/2009**

Inscription d'un itinéraire de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute Vienne

- décide d'approuver l'inscription au PDIRP de l'itinéraire dont le tracé est reporté sur le fond de carte IGN ainsi que sur le plan cadastral annexé à la présente délibération
- s'engage à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Général un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours)
- s'engage à conserver leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation
- autorise la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin
- s'engage à assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits
- autorise la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 04 mars 2009.

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 30 mars 2009**

**Délibération n°08/2009**

Fixation des taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2009

- décide de fixer pour l'année 2009, le taux
  - de la Taxe d'habitation à 12,18 %
  - de la Taxe foncière bâti à 22,77 %
  - de la Taxe foncière non bâtie à 95,96 %

*comme indiqué dans l'état de notification 1259 joint.*

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n°09/2009**

Comptes de gestion

- précise que les comptes de gestion 2008 du Receveur Municipal, comptabilité principale, comptabilité annexe de l'Assainissement, du service Restaurant Scolaire, Cimetière et Opérations Industrielles qui reprennent exactement les titres et les mandats émis par le Maire n'appellent aucune observation ni réserve.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n°10/2009**

Compte Administratif - Commune

- approuve le compte administratif de la Commune qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2008 et qui fait ressortir les résultats suivants :

→ section de fonctionnement

- dépenses	:	5 404 038,92 €
- recettes	:	6 820 776,11 €

excédent de clôture : + 1 416 737,19 €

solde d'exécution cumulé : + 1 467 591,10 €

→ section d'investissement

- dépenses	:	2 803 794,56 €
- recettes	:	4 243 923,89 €

excédent de clôture : + 1 440 129,33 €

solde d'exécution cumulé : - 18 489,04 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **Délibération n°11/2009**

#### Compte Administratif – Assainissement

- approuve le compte administratif Assainissement qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2008 et qui fait ressortir les résultats suivants :

→ section de fonctionnement

- dépenses	:	378 484,21 €
- recettes	:	427 980,11 €

excédent de clôture : + 49 495,90 €  
solde d'exécution cumulé : + 184 495,90 €

→ section d'investissement

- dépenses	:	299 561,31 €
- recettes	:	251 400,69 €

déficit de clôture : - 48 160,62 €  
solde d'exécution cumulé : + 75 032,71 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **Délibération n°12/2009**

#### Compte Administratif – Restaurant Scolaire

- approuve le compte administratif Restaurant Scolaire qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2008 et qui fait ressortir les résultats suivants :

→ section de fonctionnement

- dépenses	:	458 511,88 €
- recettes	:	470 475,66 €

excédent de clôture : + 11 963,78 €  
solde d'exécution cumulé : + 24 277,16 €

→ section d'investissement

- dépenses	:	13 432,85 €
- recettes	:	18 162,99 €

excédent de clôture : + 4 730,14 €  
solde d'exécution cumulé : + 33 809,10 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **Délibération n°13/2009**

#### Compte Administratif – Cimetière

- approuve le compte administratif Cimetière qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2008 et qui fait ressortir les résultats suivants :



→ section de fonctionnement

- dépenses	:	5 478,87 €
- recettes	:	4 960,15 €

déficit de clôture : - 518,72 €  
solde d'exécution cumulé : 2 297,98 €

→ section d'investissement

- dépenses	:	0 €
- recettes	:	0 €

excédent de clôture : 0 €  
solde d'exécution cumulé : + 24,41 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### Délibération n°14/2009

#### Compte Administratif – Opérations Industrielles

- approuve le compte administratif Opérations Industrielles qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2008 et qui fait ressortir les résultats suivants :

→ section de fonctionnement

- dépenses	:	10 357,01 €
- recettes	:	29 421,16 €

excédent de clôture : +19 064,15 €  
solde d'exécution cumulé : + 20 275,63 €

→ section d'investissement

- dépenses	:	20 275,63 €
- recettes	:	17 995,76 €

déficit de clôture : - 2 279,87 €  
solde d'exécution cumulé : - 20 275,63 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### Délibération n°15/2009

#### Affectations de résultat d'exploitation de l'exercice 2008 – Commune

- Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :
- 

<b>Affectation des résultats – Budget Commune</b>
---

#### POUR MEMOIRE

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté  
(report à nouveau créditeur)..... + 50 853,91 €
- Déficit d'investissement antérieur reporté..... - 1 458 618,37 €

## **SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **AU 31/12/2008**

- Solde d'exécution de l'exercice .....	+ 1 440 129,43 €
- Solde d'exécution cumulé (2+3) .....	- 18 489,04 €

### **RESTES A REALISER AU 31/12/2008**

- Dépenses d'investissement.....	394 812,30 €
- Recettes d'investissement.....	202 180,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>- 192 632,30 €</b>

## **BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008**

- Rappel du solde d'exécution cumulé .....	- 18 489,04 €
- Rappel du solde des restes à réaliser .....	- 192 632,30 €
<b>Besoin de financement total</b> .....	<b>- 211 121,34 €</b>

## **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice .....	+ 1 416 737,19 €
- Résultat antérieur .....	+ 50 853,91 €
<b>Total à affecter</b> .....	<b>+ 1 467 591,10 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**

### **AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2009).....	211 121,34 €
2) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2009).....	1 176 469,76 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2009 ligne 002 (report à nouveau créditeur).....	80 000,00 €
<b>TOTAL</b> .....	<b>1 467 591,10 €</b>

4) Déficit investissement à reporter sur BP 2009

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

## **Délibération n°17/2009**

Affectations de résultat d'exploitation de l'exercice 2008 – Restaurant Scolaire

- Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

### **Affectation des résultats – Restaurant Scolaire**

## **POUR MEMOIRE**

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	+ 12 313,38 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté.....	+ 29 078,96 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008**

- Solde d'exécution de l'exercice .....	+ 4 730,14 €
- Solde d'exécution cumulé (2+3) .....	+ 33 809,10 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/2008**

- Recettes d'investissement..... /	
- Dépenses d'investissement.....	- 5 560,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>- 5 560,00 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008**

- Rappel du solde d'exécution cumulé .....	+ 33 809,10 €
- Rappel du solde des restes à réaliser .....	- 5 560,00 €
- Besoin de financement.....	0 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice .....	+ 11 963,78 €
- Résultat antérieur .....	+ 12 313,38 €
<b>Total à affecter.</b>	<b>+ 24 277,16 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**

**AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2009) .....	0 €
2) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2009).....	4 277,16 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2009 ligne 002 (report à nouveau créditeur) .....	+ 20 000,00 €
<b>TOTAL</b> .....	<b>+ 24 277,16 €</b>
4) Excédent d'Investissement à reporter au B.P. 2009 ligne 001.....	+ 33 809,10 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n°18/2009**

Affectations de résultat d'exploitation de l'exercice 2008 – Cimetière

- Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

<b>Affectation des résultats – Pompes Funèbres</b>
--

**POUR MEMOIRE**

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	+ 2 816,70 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté.....	+ 24,41 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008**

- Solde d'exécution de l'exercice .....	/
- Solde d'exécution cumulé (2+3) .....	+ 24,41 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/2008**

- Dépenses d'investissement.....	0 €
- Recettes d'investissement.....	0 €
SOLDE	0 €

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008**

- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	+ 24,41 €
- Rappel du solde des restes à réaliser .....	0 €
- Besoin de financement.....	0 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice .....	- 518,72 €
- Résultat antérieur .....	+ 2 816,70 €
<b>Total à affecter.</b> ....	<b>+ 2 297,98 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**  
**AFFECTATION**

- 1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2009)..... /
- 2) Affectation complémentaire en « Réserves »  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2009)..... 0 €
- 3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2009  
ligne 002 (report à nouveau créditeur) ..... + 2 297,98 €
- 4) Excédent d'investissement à reporter au B.P. 2009 ligne 001..... + 24,41 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n°19/2009**

Affectations de résultat d'exploitation de l'exercice 2008 – Opérations Industrielles

- Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

**Affectation des résultats – Budget Opérations Industrielles****POUR MEMOIRE**

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	+ 1 211,48 €
- Déficit d'investissement antérieur reporté.....	- 17 995,76 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008**

- Solde d'exécution de l'exercice .....	- 2 279,87 €
- Solde d'exécution cumulé.....	- 20 275,63 €

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008**

- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	- 20 275,63 €
- Rappel du solde des restes à réaliser .....	0 €
<b>Besoin de financement total</b> .....	<b>- 20 275,63 €</b>

## **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice .....	19 064,15 €
- Résultat antérieur .....	+ 1 211,48 €
<b>Total à affecter.....</b>	<b>+20 275,63 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**

### **AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2009).....	20 275,63 €
2) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2009).....	0 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2009 ligne 002 (report à nouveau créditeur).....	0 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>+ 20 275,63 €</b>
4) Déficit d'investissement à reporter au BP 2009 ligne 001 .....	- 20 275,63 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **Délibération n° 20/2009**

Budgets primitifs 2009 – Commune

- approuve le budget primitif 2009 de la Commune annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 6 959 587,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 6 959 587,00 € en recettes de fonctionnement
  - 4 645 861,04 € en dépenses d'investissement
  - 4 645 861,04 € en recettes d'investissement

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **Délibération n° 21/2009**

Budgets primitifs 2009 – Assainissement

- approuve le budget primitif 2009 de l'Assainissement annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 496 295,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 496 295,00 € en recettes de fonctionnement
  - 1 321 409,94 € en dépenses d'investissement
  - 1 321 409,94 € en recettes d'investissement

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **Délibération n° 22/2009**

Budgets primitifs 2009 – Restaurant Scolaire

- approuve le budget primitif 2009 du Restaurant Scolaire annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 497 525,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 497 525,00 € en recettes de fonctionnement

- 55 456,26 € en dépenses d'investissement
- 55 456,26 € en recettes d'investissement

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### Délibération n°23/2009

#### Budgets primitifs 2009 – Cimetière

- approuve le budget primitif 2009 Cimetière annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 5 797,98 € en dépenses de fonctionnement
  - 5 797,98 € en recettes de fonctionnement
- 24,41 € en dépenses et recettes d'investissement

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### Délibération n°24/2008

#### Budgets primitifs 2009 – Opérations Industrielles

- approuve le budget primitif 2009 Opérations Industrielles annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 30 632,52 € en dépenses de fonctionnement
  - 30 632,52 € en recettes de fonctionnement
- 41 679,06 € en dépenses d'investissement
- 41 679,06 € en recettes d'investissement

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### Délibération n°26/2009

#### Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2008

- est informé des cessions et des acquisitions immobilières réalisées en 2008 par la Commune.

Le Maire communique le bilan qui sera annexé au compte administratif de la Commune.

#### Bilan des Acquisition – Année 2008

Nature du bien	Localisation du bien	Identité du Cédant	Conditions Acquisitions
Parcelle de terrain nu	21 rue des Fossés Section AT n°287	M. Jean-Claude LEONARD – Mlle Sylvie LASSAGNE <u>Notaire</u> : Maître SALLON	Acquisition : 24 064,00 € Frais notaire : 1 052,86 €
Parcelle de terrain bâti	1 Ter avenue des Villas Section AV n°32	Mme Lucienne LOUIS <u>Notaire</u> : Maître SALLON	Acquisition : 165 000,00 € Frais notaire : 2 923,10 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n°27/2009**

## Durée d'amortissement des immobilisations

- Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la durée d'amortissement des biens de faible valeur (inférieur à 500,00 € TTC) à 1 an.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n°28/2009**

## Amortissement des frais d'études non suivies de réalisation

- Fixe à 1 an la durée d'amortissement des frais relatifs à « l'étude de faisabilité Maison Tandy », (montant de l'étude 3 348,50 €).
- Fixe à 5 ans la durée d'amortissement des frais relatifs aux études préalables à la construction du Centre Sportif du Val de Vienne (montant des études préalables 97 365,57 €).

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Année	Montant
2009	19 473,11 €
2010	19 473,11 €
2011	19 473,11 €
2012	19 473,11 €
2013	19 473,13 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n°30/2009**

## Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisés pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 3 293 478,00 €.
- Décide d'inscrire au budget de la Commune d'Aixe-sur-Vienne 3 961 317,00 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 20,23 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat.
- Autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la Commune d'Aixe-sur-Vienne s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n°32/2009**

## Acceptation remboursement de sinistre

- Autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre d'un montant de 768,60 € par GROUPAMA (réparation couverture bâtiment, zone artisanale du Moulin Cheyroux, suite « coup de vent »).

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n° 33/2009**

Construction d'une caserne de gendarmerie. Autorisation de programme – crédits de paiement

- Adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Construction d'une caserne de gendarmerie, tels que définis en pièce jointe.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n° 34/2009**

Aménagement de la place de l'Eglise. Autorisation de programme – crédits de paiement

- Adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération d'Aménagement de la place de l'Eglise, tels que définis en pièce jointe.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n° 35/2009**

Fixation du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

- Approuve le tableau des effectifs, tel que défini dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la Commune.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n° 36/2009**

Création d'un poste d'Agent de Maîtrise – service Restaurant Scolaire

- Autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune d'Aixe-sur-Vienne

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Délibération n° 37/2009**

Création d'un poste d'Attaché Territorial – service Ressources Humaines

- décide compte tenu de la nature des missions, pour l'atteinte des objectifs explicites ci-dessus, de recruter un Attaché Territorial conformément aux statuts de la Fonction Publique Territoriale
- dans l'hypothèse où le recrutement s'avèrerait infructueux, de recruter un Agent ayant une expérience affirmée dans les différentes missions citées, en créant un poste de contractuel de catégorie A à temps complet du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2012, emploi rémunéré sur la base de l'IM 461 (IB 542) dans les conditions fixées par l'article 3 alinéas 3 et 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- décide d'autoriser Monsieur le Maire de la Commune à signer le contrat de recrutement

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.



## Délibération n° 38/2009

### Régime indemnitaire

↳ Décide de compléter le régime indemnitaire prévu dans les délibérations précitées, ainsi qu'il suit :

- L'indemnité d'exercice de mission est attribuée à l'ensemble des cadres d'emploi des filières Administrative, Technique, Sociale et Sportive territoriales suivants :
  - Attachés
  - Rédacteurs
  - Adjointes administratifs
  - Agents de maîtrise
  - Adjointes techniques
  - Agents sociaux
  - Agents territoriaux spécialisés des Ecoles maternelles
  - Educateurs des activités physiques et sportives
- Le montant individuel attribué à chaque Agent sera déterminé par arrêté du Maire, avec application d'un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 3 qui pourra être modifié.
- Le paiement s'effectuera mensuellement.
- La revalorisation selon les textes en vigueur sera automatiquement appliquée.
- L'indemnité étant liée à l'exercice effectif des fonctions, des critères de minoration sont institués de la manière suivante :
  - En cas de congé de maladie, il y aura diminution de l'indemnité individuelle à hauteur de 20% par journée d'absence.
  - En cas d'hospitalisation ou opération, le régime indemnitaire sera supprimé sur la base maximale d'un forfait de 15 jours.
  - En cas de sanctions disciplinaires :
    - Sanctions du 1<sup>er</sup> groupe : annulation de trois primes mensuelles
    - Sanctions des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes : suppression de la prime annuelle.
- L'indemnité sera rétablie dès la reprise de fonctions de l'Agent.
- L'indemnité sera versée dans son intégralité aux Agents en congés de paternité, de maternité ou d'adoption, en congés pour accident de service, accident du travail ou maladie professionnelle.
- Les conditions énoncées pour l'indemnité d'exercice de fonction sont étendues à la Prime de service et de rendement instituée par délibérations antérieures aux cadres d'emploi de la filière Technique suivants :
  - Ingénieurs
  - Techniciens
  - Contrôleurs
- Restent en vigueur les dispositions de la délibération n° 49/2002 en date du 26 mars 2002 au profit des filières concernées :
  - l'Indemnité d'Administration et de Technicité
  - l'Indemnité Spécifique de service
  - l'Indemnité forfaitaire pour Travaux supplémentaires
  - la Prime de Responsabilité des Emplois de Direction
  - l'Indemnité Forfaitaire pour Elections
  - la Prime d'Astreinte
  - les primes pour travaux insalubres

▪ Les Indemnités Horaires pour Travaux supplémentaires seront applicables aux catégories B et C quel que soit leur indice de rémunération, conformément au décret n°2007/1630 du 19 novembre 2007.

↳ Indique que les délibérations n°66 /2002 en date du 28 mai 2002 et n°54/2005 en date du 25 février 2005 sont abrogées.

↳ Indique que les primes et indemnités susvisées pourront être versées aux Agents non titulaires de la Collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux titulaires des grades de référence.

↳ Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

#### **Délibération n° 40/2009**

Acquisition de parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AY n°154 située aux Rochilles

- Accepte de procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AY n°154, d'une superficie de 13 673,00 m<sup>2</sup>, pour la somme de 67 000,00 € TTC aux propriétaires :
  - Madame Pascale SARRAZIN, domiciliée 15 rue Danielle Cazanova 75001 PARIS
  - Madame Christiane DESPROGES-GOTTERON domiciliée 18 rue Rochefroide 87700 AIXE SUR VIENNE
  - Madame Geneviève DUPIN DE BEYSSAT domiciliée 2 rue Jargeaud 45000 ORLEANS
  - Monsieur Louis DESPROGES GOTTERON domicilié Lavaud 87140 SAINT SYMPHORIEN SUR COUZE
  - Monsieur Maurice DESPROGES GOTTERON, domicilié 15 bis cours Jean Pénicaud 87000 LIMOGES
  - Madame Marguerite DESSELAS, domiciliée 13 rue Pétoniaud Beaupeyrat 87000 LIMOGES.
- Maître MARCHADIER sera chargé de la rédaction de l'acte, les frais notariés seront à la charge de la Collectivité.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

#### **Délibération n° 41/2009**

Convention de mise à disposition de locaux – avenant n°1 – société KHLORIS

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le gérant de la société KHLORIS, l'avenant n°1 à la convention d'occupation privative de locaux, 24 avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

#### **Délibération n° 42/2009**

Construction d'une bâche incendie enterrée de 120 m<sup>3</sup> – convention de participation financière

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Pierre GILBERT, la convention de participation financière s'agissant de la construction d'une bâche incendie enterrée lieudit « Pompadour ».

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **Délibération n° 43/2009**

Convention pour la mise en œuvre en domaine public d'un réseau privé d'alimentation électrique

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Anthony CORNU la convention jointe en annexe et ayant pour objet « la mise en œuvre en domaine public d'un réseau d'alimentation électrique privé ».

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **Délibération n° 44/2009**

Modification de la composition de la Commission Municipale « SPORTS »

- Décide de modifier la composition de la Commission Municipale « SPORTS » comme indiqué ci-dessous :
  - Monsieur Daniel NOUAILLE
  - Monsieur Alain BABULLE
  - Monsieur Jihad MANSOUR
  - Monsieur Yoann BRIZARD
  - Madame Sylvie BARRY
  - Madame Mireille LEBRUN
  - Monsieur Jean-Paul LESTANG
  - Madame Florence LE BEC
  - Madame Christine ROULIERE

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **Délibération n° 45/2009**

Désignation du représentant au Conseil de la Vie Sociale du Centre d'adaptation professionnelle de l'APSAH

- Désigne Monsieur Jihad MANSOUR délégué titulaire, pour représenter la Commune au Conseil de la Vie Sociale du centre d'adaptation professionnelle de l'APSAH.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **Délibération n° 46/2009**

Désignation du représentant au Conseil de la Vie Sociale du Centre d'adaptation professionnelle de l'APSAH

- Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

#### **Affectation des résultats – Budget Assainissement**

#### **POUR MEMOIRE**

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté  
(report à nouveau créditeur)..... + 135 000,00 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté..... + 123 193,34 €

#### **SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008**

- Solde d'exécution de l'exercice ..... - 48 160,62 €
- Solde d'exécution cumulé (2+3) ..... + 75 032,71 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/2008**

- Dépenses d'investissement.....	192 106,78 €
- Recettes d'investissement.....	57 763,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>- 134 343,78 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008**

- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	+ 75 032,71 €
- Rappel du solde des restes à réaliser .....	- 134 343,78 €
- Besoin de financement.....	- 59 311,07 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice .....	+ 49 495,90 €
- Résultat antérieur .....	+135 000,00 €
<b>Total à affecter</b> .....	<b>+ 184 495,90 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**

**AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2009).....	59 311,07 €
2) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2009).....	40 689,83 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2009 ligne 002 (report à nouveau créditeur).....	84 495,00 €
<b>TOTAL</b> .....	<b>184 495,90 €</b>
4) Reste sur excédent d'Investissement à reporter au B.P. 2009 ligne 001.....	+ 75 032,71 €
<b>TOTAL</b> .....	<b>+ 259 528,61 €</b>

- annule et remplace la délibération n°16/2009.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**ARRÊTES**

## Arrêtés de l'Organe Exécutif

### Arrêté n°5/2009

**Objet :** Stades impraticables

**Article 1 :** En raison des intempéries, l'utilisation des terrains de sports du stade d'Arliquet, est interdite à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2 :** Une copie du présent arrêté sera affichée à l'entrée de la zone sportive.

### Arrêté n°11/2009

**Objet :** Pratique sportive autorisée au stade d'Arliquet

**Article 1 :** Toute pratique sportive est à nouveau autorisée sur les stades d'Arliquet à compter du 20 janvier 2009.

### Arrêté n°12/2009

**Objet :** Débit de Boisson Aix Chorégraphie – 28 mars

**Article 1 :** L'association « Aix Chorégraphie » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie au Centre Culturel Jacques Prévert le **samedi 28 mars 2009 de 20h30 à 3h00.**

### Arrêté n°13/2009

**Objet :** Débit de boisson Aix Chorégraphie – 29 mars

**Article 1 :** L'association « Aix Chorégraphie » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie au Centre Culturel Jacques Prévert le **dimanche 29 mars 2009 de 14h30 à 20h00.**

### Arrêté n°14/2009

**Objet :** Débit de boisson Ecole de rugby -14 février

**Article 1 :** « L'Ecole de Rugby du Rugby Club Val de Vienne » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie au restaurant scolaire le **samedi 14 février 2009 de 19h00 à 03h00.**

### Arrêté n°17/2009

**Objet :** Stade d'Arliquet utilisation réglementée

**Article 1 :** En raison des intempéries, l'utilisation des terrains de sports du stade d'Arliquet est autorisée le week-end du 24 – 25 janvier pour un match sur le terrain d'honneur et un match sur le terrain annexe situé le long de la voie ferrée.

### Arrêté n°20/2009

**Objet :** Débit de boisson – Badminton 31 janvier

**Article 1 :** L'association « Badminton Club du Pays d'Aix » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie au Centre Sportif du Val de Vienne du **samedi 31 janvier à 8h30 au dimanche 1<sup>er</sup> Février 2009 20h00.**

**Arrêté n°27/2009**

**Objet** Débit de boisson - Handball 28 février 09

**Article 1 :** « L'association AIXE HANDBALL CLUB » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie au centre sportif du Val de Vienne le **samedi 28 février 2009 de 9h00 à 00h00.**

**Arrêté n°30/2009**

**Objet :** Ouverture camping

**Article 1 :** Le camping municipal d'Aixe-sur-Vienne sera ouvert du 20 mai au 30 septembre 2009.

**Article 2 :** Les services techniques municipaux seront chargés de la remise en service des installations sanitaires et de sécurité.

**Arrêté n°31/2009**

**Objet :** Débit de boisson – Comité de jumelage

**Article 1 :** Le Comité de Jumelage est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sur le parking de la Mairie le **samedi 21 mars 2009 de 9h00 à 19h00.**

**Arrêté n°32/2009**

**Objet :** Débit de boisson – Bout'en train

**Article 1 :** L'amicale des bout'en train » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie place du Champ de Foire le **dimanche 5 avril 2009 de 7h00 à 19h00.**

**Arrêté n°34/2009**

**Objet :** Débit de boisson – Entente gymnique

**Article 1 :** L'association « Entente Gymnique du Val de Vienne » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie au Centre Sportif du Val de Vienne le **samedi 4 avril 2009 de 7h30 à 23h30** et le **dimanche 5 avril 2009 de 7h30 à 15h00.**

**Arrêté n°41/2009**

**Objet :** Débit de boisson- Le ventre

**Article 1 :** L'association « Le Ventre » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie au Centre Culturel Jacques Prévert le **vendredi 13 mars de 15h00 à 2h00.**

**Arrêté n°46/2009**

**Objet :** Boule aixoise – débit de boisson

**Article 1 :** L'association «La boule aixoise» est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie à la salle Jean Mounier le **le jeudi 2 avril 2009 de 13h00 à 23h00.**

**Arrêté n°47/2009**

**Objet : ALA – débit de boisson**

**Article 1 :** L'association «Aixe Loisirs Animation» est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie au Camping Municipal Les Grèves **le dimanche 29 mars 2009 de 14h00 à 18h00.**







